

Direction de la culture
et du patrimoine

Division des quartiers
culturels

Programme RAC

Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013-2017

30 mai 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN DE MI-PARCOURS 2007-2012 – FAITS SAILLANTS

- 1.1 Volet bibliothéconomique
- 1.2 Volet gestion de programme et gouvernance des projets

2. RECOMMANDATIONS

3. PLAN D’ACTION QUINQUENNAL 2013-2017

- 3.1 Projets en cours, à l’étude et en développement
- 3.2 Aménagement RFID et libre-service
- 3.3 Gestion du programme et gouvernance des projets

4. SCÉNARIO DE MISE EN ŒUVRE

- 4.1 Synthèse des priorités pour les trente prochains mois

5. CONCLUSION DU PLAN D’ACTION QUINQUENNAL 2013-2017

ANNEXE

- 1. Priorisation des projets de construction de bibliothèques

RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2013-2017

La consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal est une priorité de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP). De même, la DCP reconnaît l'importance du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC) comme étant l'un des principaux outils afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal. Nous sommes d'avis que si Montréal veut consolider sa place comme ville du savoir et son rayonnement comme métropole culturelle, elle ne peut faire l'économie d'un réseau de bibliothèques publiques, accessibles, modernes et gratuites.

Cette affirmation faite, nous devons aussi constater, au terme du premier bilan du Programme RAC couvrant la période 2007-2012, que des correctifs s'imposent si nous voulons poursuivre notre action et atteindre nos objectifs. À ce bilan, s'ajoute - depuis peu - le constat d'un écart significatif entre le coût estimé (et vérifié) des projets et les soumissions déposées par les entrepreneurs généraux. En regard de ce dernier point et fort du bilan réalisé, il est impératif de préciser nos objectifs et de redéfinir certains paramètres du Programme RAC. C'est à cette double tâche que veut répondre le *Plan d'action quinquennal 2013-2017*.

1. BILAN DE MI-PARCOURS 2007-2012 – FAITS SAILLANTS

Du portrait dressé et contenu dans le *Bilan de mi-parcours 2007-2012*, incluant une section sur la gestion du Programme RAC au cours des cinq dernières années, nous pouvons retenir les éléments suivants :

1.1 Volet bibliothéconomique

- En 2011, les bibliothèques de Montréal présentaient un ratio de 37,0 m² par tranche de mille habitants. La norme visée est de 57,5 m² / 1000 habitants et représente la moyenne des grandes villes canadiennes de 500 000 habitants et plus. Les treize projets présentement inscrits au Programme RAC permettraient d'atteindre 49 m² / 1000 habitants. Avec la réalisation de ces projets, la moitié de notre objectif serait ainsi atteinte;
- Sur les treize projets, trois seulement concernent la construction de nouvelles bibliothèques sur un territoire non desservi. La réalisation des projets d'agrandissement et de rénovation est pertinente et améliore certes la qualité des espaces existants, mais contribue de façon marginale à combler le déficit du nombre de points de service de bibliothèque sur le territoire. Ce dernier objectif était au départ notre priorité afin d'assurer une plus grande accessibilité et une équité de service à l'ensemble des montréalais;
- Par ailleurs, huit projets d'agrandissement et de rénovation sur un total de treize projets seraient réalisés par des arrondissements considérés comme étant non prioritaires dans le *Diagnostic des bibliothèques*;

- En ce qui a trait au budget de fonctionnement, l'ajout de sommes supplémentaires ou l'indexation des budgets alloués au fonctionnement des bibliothèques, une fois les projets terminés, n'avait pas été confirmé en début de programme ce qui a créé de l'incertitude pour de nombreux arrondissements et empêché ceux-ci de déposer un projet;
- Au plan géographique, on constate une répartition inégale des projets sur le territoire : sept projets concernent des arrondissements de l'ouest de la ville, trois dans le centre et trois dans l'est. Dans le *Diagnostic des bibliothèques* les secteurs d'interventions prioritaires se situaient plutôt dans les parties centre et est de la ville.

1.2 Volet gestion du programme et gouvernance des projets

- En regard de la gestion du Programme RAC, nous avons constaté une disparité des moyens et des approches entre les arrondissements dans la réalisation et le suivi des projets. Ce même constat est également fait dans le rapport de recherche du Groupe CIRANO qui souligne que les arrondissements « manquent d'effectifs pour encadrer adéquatement les projets »¹;
- Le manque de clarté d'un projet en ce qui a trait au partage des compétences et des responsabilités entre les partenaires (l'arrondissement, la DCP, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), etc)) nuit à une gestion efficace et efficiente des ressources et du temps;
- Le délai moyen entre l'inscription au Programme RAC et la construction d'une bibliothèque est d'environ 6,5 années. Si certains délais peuvent difficilement être contrôlés, il en est d'autres qui pourraient l'être. Parmi ceux-ci, les retards attribuables aux arrêts, aux départs, aux changements de personnel et aux remises en question du projet devraient être évités ou limités. Ces délais ont un impact direct sur le calendrier de réalisation du projet et donc à terme sur les coûts;
- Les sommes inscrites actuellement dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2012-2015, sont de 20 M\$ par an soit un total de 60 M\$ pour la durée de l'Entente. À ce montant s'ajoute une somme de 10,7 M\$ allouée au Programme RAC durant la période 2011-2012 de l'Entente;
- Le coût et la taille des projets doivent eux aussi faire l'objet d'une réflexion et d'une évaluation. Au chapitre des coûts, nous constatons des écarts significatifs entre le coût estimé et le prix demandé pour les projets en cours. En regard de la taille des projets, nous devons constater que les cinq projets en cours de réalisation totalisent 17 100 m² soit une moyenne de 3 420 m² par installation. À titre de comparaison, la superficie moyenne d'une bibliothèque dans notre réseau est actuellement de 1 325 m²;

¹ Groupe CIRANO. *Le financement des arrondissements de Montréal : constats, principes et options*, p.19.

- Au plan budgétaire, si les recommandations du Groupe CIRANO sur la réforme du financement des arrondissements sont appliquées, elles auront un impact sur le Programme RAC. De fait, la confirmation des sommes supplémentaires au budget de fonctionnement inciterait plusieurs arrondissements à entreprendre les démarches nécessaires pour déposer une demande afin de réaliser leur projet de bibliothèque;
- Au chapitre de l'offre de service, la notion d'équité et l'objectif de réaliser des économies d'échelle, recommandés par le Groupe CIRANO pourraient accroître le rôle des services centraux dans la planification, la sélection, la coordination, le financement et le suivi budgétaire des projets en fonction de besoins réels de la population et de critères objectifs.

2. RECOMMANDATIONS

Fort de ces constats, des ajustements s'imposent afin de corriger et de bonifier quelques éléments du Programme RAC actuel. Nous croyons que ces recommandations nous permettront d'atteindre les objectifs que la Ville s'est fixés en 2007 dans le plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal et de réaliser notre *Plan d'action quinquennal 2013-2017*.

Au plan bibliothéconomique et normatif, nous recommandons :

- que les projets soutenus respectent le concept de la « bibliothèque du XXI^e siècle » tel que reconnu et approuvé par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports ainsi que par le comité exécutif à l'automne 2010;
- que soient appliqués les critères de priorisation suivants pour les projets de construction neuve :
 - ✓ Le projet comble un territoire non desservi selon l'exercice 2009;
 - ✓ Le projet comble un déficit d'espace important par rapport à la norme;
 - ✓ La population du territoire visé présente des besoins particuliers (socio-économique, ethnoculturel, etc.) pour lesquels la bibliothèque pourrait jouer un rôle favorable;
 - ✓ Le projet est un équipement de proximité facilement accessible par transport collectif ou actif;
 - ✓ La population du territoire visé ne peut accéder aux services d'une bibliothèque existante des bibliothèques de Montréal (interarrondissement);
 - ✓ Le territoire non desservi dispose d'un emplacement approprié pour la construction de bibliothèque et offre un potentiel de développement ou un effet structurant sur son milieu : quartier culturel, développement immobilier, présence ou proximité de services culturels, communautaires, ou sportifs, etc.

- que soient appliqués les critères de priorisation suivants pour les projets d'agrandissement et de rénovation:
 - ✓ Niveau élevé de non-conformité aux normes et orientations des Bibliothèques de Montréal (ex : approche libre-service, accessibilité universelle, etc.);
 - ✓ Besoins de la population : croissance rapide, développement urbain;
 - ✓ Degré de désuétude au plan normatif et réglementaire de la bibliothèque;
 - ✓ État actuel des espaces pour les usagers et les employés;
 - ✓ Importance du déficit d'entretien.

- que soit retenu et appliqué le critère « d'aire de desserte » afin d'estimer la population desservie par une bibliothèque et par conséquent, la superficie approximative du projet ainsi qu'une estimation des coûts. Pour ce faire, nous recommandons que soit maintenue la norme de 57,5 m² par tranche de 1000 habitants;

- que la superficie des projets réalisés dans le cadre du Programme RAC soit – sauf exception - tributaire et limitée à la population contenue dans l'aire de desserte de cette installation, et ce, peu importe le déficit total de l'arrondissement;

- que l'aire de desserte puisse varier d'un rayon allant de 0,75 km (forte densité de population) à 1,5 km (plus faible densité de population).

Au plan de la gestion et de la gouvernance du Programme RAC, nous recommandons :

- que la DCP et la DSTI soient conjointement mandatées pour mettre en place un « bureau de projets » afin de réaliser, pour le compte des arrondissements et en partenariat avec eux, les projets et qu'un rapport soit déposé au comité exécutif;

- que la DCP soit mandatée, pour réécrire et mettre à jour le Programme RAC, et ce, en fonction des objectifs du *Plan d'action quinquennal 2013-2017* et des objectifs des Bibliothèques de Montréal.

3. PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2013-2017

À la lumière du constat fait dans le *Bilan de mi-parcours 2007-2012* et en fonction des ressources humaines et financières disponibles, nous proposons un plan d'action pour la période 2013-2017. Ce plan nous permettra de poursuivre les objectifs du plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal, tout en adaptant certains aspects du Programme RAC au contexte actuel.

3.1 Projets en cours, à l'étude et en développement :

- poursuivre la mise en œuvre et la réalisation des cinq projets approuvés (du Boisé, Marc-Favreau, Benny, Saul-Bellow et Pierrefonds);
- appliquer à l'ensemble des autres projets, les critères de priorisation inspirés du *Diagnostic des bibliothèques* et conformes à la notion de réseau décrite au rapport de recherche du Groupe CIRANO en 2012;
- amorcer un ou deux projets majeurs par année (construction, délocalisation, agrandissement) en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Une description détaillée du processus et des critères de priorisation est jointe en annexe. Il est à noter que l'arrondissement de Ville-Marie a été retiré de la liste des priorités en raison de son statut particulier justifié par sa localisation au centre-ville et de la présence de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) sur son territoire. Dans le cas de cet arrondissement, une approche particulière et contextualisée devra être développée.

À titre indicatif, la carte des secteurs identifiés comme prioritaires pour la réalisation de nouveaux projets est jointe au sommaire décisionnel.

3.2 Aménagement RFID² libre-service :

- réaliser, de concert avec la Division planification et développement du réseau (DPDR), la DSTI et le Service des technologies de l'information (STI), l'adaptation et les modifications des aires d'accueil nécessaires à la mise en place d'une approche libre-service dans une trentaine de bibliothèques d'ici 2017-2018.

3.3 Gestion du Programme et gouvernance des projets :

- Mettre en place un bureau de projets afin de réaliser les projets pour le compte des arrondissements et en partenariat avec eux, et déposer au comité exécutif un rapport conjoint de la DCP et de la DSTI à cet effet;
- procéder à la révision du Programme RAC afin de tenir compte des constats des cinq premières années de gestion du Programme et éventuellement des conclusions de la réforme du financement des arrondissements entreprise en 2012;
- maintenir et renforcer l'expertise-conseil développée par l'équipe de gestion du Programme RAC notamment afin d'accélérer la réalisation des projets et d'améliorer l'intégrité du processus et la qualité intrinsèque des résultats;

² Radio Frequency IDentification

- en lien avec les principes de l'Agenda 21 de la culture et ceux de la bibliothèque du XXI^e siècle, concevoir en concertation avec nos partenaires internes et externes un modèle distinctif et novateur de bibliothèque pour Montréal.

4. SCÉNARIO DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du *Plan d'action quinquennal 2013-2017* repose sur les prémisses suivantes :

- Pour les nouvelles installations, nous recommandons d'intervenir en priorité dans les secteurs ou quartiers non desservis. C'est là une priorité identifiée dans le *Diagnostic des bibliothèques*. À cet égard, le modèle par « aire de desserte » développé par la DCP est l'outil principal qui nous permet d'identifier les secteurs où une installation est nécessaire ainsi que son degré de priorité. Ce même outil d'analyse nous permet d'évaluer la population de cette même aire de desserte et par conséquent la taille approximative de cet équipement;
- Pour les bibliothèques existantes, le déficit d'entretien ainsi que l'écart aux normes applicables pour ce type d'équipement culturel guideront notre démarche et notre analyse des projets (ex. : sécurité, accessibilité universelle, désuétude, utilisation excédant la capacité du lieu, libre-service et RFID, etc.);
- Au plan quantitatif, nous avons souligné précédemment que selon les ressources humaines et financières disponibles, nous recommandons de limiter le démarrage de nouveaux projets d'envergure à un ou deux par année;
- Au plan territorial et pour les fins de cet exercice de planification, nous travaillerons sur la base des zones à desservir sans pour autant faire abstraction des limites administratives des arrondissements;
- À ces facteurs, nous ajoutons que l'engagement ferme de l'arrondissement à s'impliquer et à soutenir le projet tout au long de sa réalisation continuera d'être un critère d'évaluation des projets;
- Les projets retenus devront faire l'objet d'une acceptation sociale ainsi que de l'implication de son milieu d'accueil.

Pour les fins de ce scénario de planification et d'intervention immobilière, nous utilisons quatre échéances :

- d'ici 30 mois;
- d'ici 60 mois;
- d'ici 120 mois (moyen terme);
- plus de 120 mois (long terme).

En partant d'ouest en est, voici un portrait de la situation et voyons ce que pourrait être concrètement notre Plan d'action au cours des cinq prochaines années.

L'extrême nord-ouest

- Avec la réalisation en cours des projets de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds et de celle à venir de l'Île-Bizard, ce secteur ne devrait plus faire l'objet de nouvelles interventions dans un avenir prévisible. À moyen terme et si le besoin le justifie, la relocalisation de la bibliothèque de Roxboro ou la création d'un point de service dans la partie ouest de ce secteur pourraient être analysées.

Le nord-ouest

- Avec l'ouverture prochaine de la bibliothèque du Boisé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, une seule autre intervention est prévue dans ce secteur avec le projet de la bibliothèque Saint-Sulpice dans la partie sud de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville, qui pourrait démarrer d'ici 30 mois.

L'ouest

- Avec la construction de la nouvelle bibliothèque Benny dans le Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, l'offre de services dans ce secteur de la ville sera grandement améliorée. D'ici 60 mois, un travail de planification devrait être amorcé dans le cadre des grands projets de réaménagement urbain que sont les secteurs dit du « triangle » (métro Namur), de la cour de triage d'Outremont et celui du redéveloppement du site de l'hippodrome.

Le grand sud-ouest

- Le chantier de construction de la bibliothèque Saul-Bellow est sur le point de démarrer à Lachine. D'ici 30 mois, pourraient aussi débiter le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de l'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle et celui de la bibliothèque Saint-Charles dans le Sud-Ouest. Outre ces projets, la planification et la réalisation d'une nouvelle bibliothèque dans la partie est de Verdun devrait être une priorité pour le réseau.

Le centre-ville

- La présence de la Grande bibliothèque à la station de métro Berri-UQAM joue un rôle particulier dans ce secteur en étant tout à la fois, une bibliothèque de conservation, de référence et de « quartier » en plus d'être la bibliothèque centrale de Montréal. Cet équipement répond en grande partie aux besoins du centre-ville. Les bibliothèques Père-Ambroise et Frontenac desservent adéquatement les quartiers Sainte-Marie et Saint-Jacques. À contrario, l'ouest et le sud-ouest du centre-ville (incluant Griffintown) ne disposent d'aucune bibliothèque de proximité ou de point de service, et ce, malgré un développement immobilier et résidentiel très important. Une intervention – dont le type et la forme reste à définir – devrait être envisagée d'ici 60 mois dans ce secteur. Compte tenu de la rareté ainsi que du coût des terrains au centre-ville, la collaboration avec des institutions publiques ou privées pourrait nous offrir la possibilité de développer des projets novateurs afin de répondre aux besoins des nombreuses clientèles qui habitent, travaillent ou visitent cette partie de la ville.

Le centre

- L'ouverture à l'automne 2013 de la bibliothèque Marc-Favreau va entraîner une importante amélioration de l'offre de services aux résidents de la partie ouest de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ainsi qu'à ceux du nord du Plateau-Mont-Royal et dans une moindre mesure, à ceux d'Outremont.

La priorité dans ce secteur, pour le réseau, est l'implantation d'un nouvel équipement pouvant desservir la partie est du Plateau-Mont-Royal et le secteur Angus actuellement en plein développement. Par ailleurs, la rénovation et l'agrandissement in situ ou à proximité de l'actuelle bibliothèque du Plateau Mont-Royal est aussi une priorité dont l'horizon reste à définir.

Le centre-nord

- D'ici 30 mois devrait s'amorcer le projet de la bibliothèque de Villeray qui remplacera l'ancienne bibliothèque Le Prévost tout en doublant de superficie. Cette bibliothèque comblera donc une partie des besoins de ce secteur. Toutefois, au nombre des priorités identifiées dans le *Diagnostic des bibliothèques*, il y a les deux enclaves dans Saint-Michel, soit celle le long du boulevard Saint-Michel entre les deux anciennes carrières et celle le long du boulevard Pie-IX au nord de l'autoroute métropolitaine (incluant l'extrémité nord-est de Saint-Léonard). Ces deux secteurs sont une priorité pour le réseau et devraient faire l'objet d'une analyse détaillée et d'une planification d'ici 30 mois.

Le nord-est

- La priorité d'ici 30 mois dans ce secteur devrait être de planifier la fermeture et la relocalisation de la bibliothèque Belleville. Cette bibliothèque est l'une des plus (si non la plus) inadéquate du réseau. La planification d'une nouvelle bibliothèque dans ce secteur devra également prendre en compte et répondre aux besoins des résidents de la partie est du quartier Ahuntsic.

L'est

- D'ici 30 mois devrait débiter le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Maisonneuve comblant ainsi une partie des importants besoins de ce secteur. En ce qui a trait à la bibliothèque Hochelaga, l'unicité et l'importance de cet équipement dans le réseau devra – de concert avec l'arrondissement – faire l'objet d'une démarche particulière pour en assurer le développement. Dans ce même secteur et avec la perspective du prolongement de la ligne bleue du métro, cette zone devra faire l'objet d'une réflexion stratégique afin de développer un projet novateur pour une bibliothèque « interarrondissement ». Cette dernière pourrait répondre aux besoins d'un secteur à la croisée de quatre arrondissements soit : Saint-Léonard (sud), Anjou (ouest), Rosemont–La Petite-Patrie (est) et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (nord).

L'extrême est

- Afin de répondre à ses besoins en matière de bibliothèques et d'offre culturelle, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a déposé récemment un plan d'action local qui propose la rénovation et la mise aux normes de l'actuelle bibliothèque Rivière-des-Prairies et l'ajout à celle-ci d'une maison de la culture. Outre cet équipement, l'arrondissement veut construire deux nouveaux points de services, l'un dans la partie ouest de Rivière-des-Prairies et l'autre dans la partie ouest de Pointe-aux-Trembles. À la lumière des priorités identifiées dans le *Diagnostic des bibliothèques* et de celles du plan d'action produit par l'arrondissement, nous recommandons que soit amorcé, d'ici 30 mois, le projet de rénovation et de mise aux normes de l'actuelle bibliothèque Rivière-des-Prairies (qui inclut la nouvelle maison de la culture de Rivière-des-Prairies). En ce qui concerne les deux nouvelles bibliothèques, nous recommandons que débute, d'ici 60 mois, la réflexion, la planification et la programmation de ces équipements pour une réalisation à moyen ou long terme.

L'approche libre-service et l'implantation de la technologie RFID

- De concert avec la DSTI, la DPDR et le STI, nous planifions entre 2013 et 2017-2018, la réalisation d'une série de travaux dans plusieurs bibliothèques afin d'adapter celles-ci à l'utilisation de la technologie RFID et de l'approche libre-service. Ces travaux pourraient toucher une trentaine de bibliothèques. À cet égard, un projet pilote (accessibilité universelle, RFID et libre-service) devrait être réalisé à la bibliothèque Rosemont à très court terme sous la maîtrise d'œuvre de la DSTI pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

4.1 Synthèse des priorités pour les trente prochains mois :

Les projets en cours

- Ouvriront leurs portes d'ici quelques mois, les bibliothèques du Boisé (Saint-Laurent) et Marc-Favreau (Rosemont–La Petite-Patrie);
- Devrait débiter d'ici 6 mois, la construction des bibliothèques Benny (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce) et Saul-Bellow (Lachine);
- Le concours d'architecture pour la bibliothèque de Pierrefonds est en marche et le lauréat devrait être connu au début 2014 (au plus tard);

Les projets prêts à démarrer

- Sont prêts à démarrer, après acceptation par le comité exécutif, les projets des bibliothèques de Villeray (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) et de l'île-Bizard (Île-Bizard–Sainte-Geneviève);

Projet de nouvelle bibliothèque

- D'ici 30 mois, un accord de principe peut être donné au projet Saint-Sulpice (Ahuntsic-Cartierville);

Les projets de rénovation et d'agrandissement

- D'ici 30 mois, pourraient être lancés les projets des bibliothèques de Saint-Charles (Sud-Ouest), Maisonneuve (Hochelaga-Maisonneuve), de Rivière-des-Prairies (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) et de l'Octogone (LaSalle);

Les projets réseau en planification

- D'ici 30 mois, pourraient débiter les analyses, les consultations et le développement des projets de bibliothèques interarrondissements faisant l'objet d'une priorité pour le réseau dans les zones de Montréal-Nord/Ahuntsic, du Plateau est/Angus, de Saint-Michel nord et de Verdun est.

5. CONCLUSION DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2013-2017

Tout en visant l'originalité, l'excellence et la qualité architecturale des projets réalisés dans le cadre du Programme RAC, nous sommes d'avis que des correctifs doivent urgemment être apportés tant au libellé du Programme qu'à la planification, la gouvernance et au financement des projets.

Avec comme objectif l'équité et la qualité du service offert sur l'ensemble du territoire, nous croyons que la planification du réseau dans son ensemble ainsi que celle des bibliothèques qui le compose, devraient profiter d'une implication accrue des services centraux, et ce, en conformité avec les recommandations du Groupe CIRANO.

Nous recommandons également de retenir l'aire de desserte d'une bibliothèque comme étant le critère de base pour estimer la population desservie, donc la taille approximative de cet équipement et par conséquent, son coût de construction et de fonctionnement. Rappelons que la notion d'aire de desserte était le principal critère proposé dans le *Diagnostic des bibliothèques*. De même, nous recommandons que la priorisation des projets soit faite sur la base de critères bibliothéconomique, sociodémographique et urbanistique proposés par la DCP.

La bibliothèque est un instrument indispensable et précieux afin de permettre un accès démocratique, libre et gratuit à la connaissance. Elle est un équipement culturel de proximité présent sur l'ensemble du territoire et contribue à la vie de son quartier. La bibliothèque est aussi un formidable outil de formation, d'information et d'accueil des nouveaux arrivants. Elle est une porte ouverte sur le monde ainsi que sur les technologies de l'information. Elle est animée par un personnel dévoué et compétent et promise à un brillant avenir. Nous voulons que cela perdure et se développe. Pour ce faire, des décisions doivent être prises et des gestes posés. C'est ce que propose notre *Plan d'action quinquennal 2013-2017*.

ANNEXE

PRIORISATION DES PROJETS – NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Contexte

L'exercice de planification réalisé en 2009 a permis d'identifier des territoires non desservis qui pourraient accueillir des projets de construction de nouvelles bibliothèques. Par ailleurs, le *Bilan de mi-parcours 2007-2012* du Programme RAC souligne la nécessité de passer d'une planification basée sur les dépôts d'intention des projets à une planification qui tient compte des besoins, des orientations et de la notion de réseau. Dans le but d'atteindre la norme de superficie des Bibliothèques de Montréal et d'offrir des services dans les territoires non desservis, un retour à la priorisation des projets identifiés en 2009 est de nouveau nécessaire. Ainsi, douze territoires ont été identifiés et priorisés selon les critères définis ci-dessous³.

Critères de priorisation

Les critères de priorisation sont définis en tenant compte des normes et orientations des Bibliothèques de Montréal et visent d'une part, à poursuivre l'atteinte des objectifs et d'autre part, à offrir une séquence de réalisation des projets.

Pour les projets de construction :

- Le projet comble un territoire non desservi selon l'exercice 2009;
- Le projet comble un déficit d'espace important par rapport à la norme;
- La population du territoire visé présente des besoins particuliers (socio-économique, ethnoculturel, etc.) pour lesquels la bibliothèque pourrait jouer un rôle favorable;
- Le projet est un équipement de proximité facilement accessible par transport collectif ou actif;
- La population du territoire visé ne peut accéder aux services d'une bibliothèque existante des bibliothèques de Montréal (interarrondissement);
- Le territoire non desservi dispose d'un emplacement approprié pour la construction de bibliothèque et offre un potentiel de développement : quartiers culturels, développements immobiliers, présence de services communautaires et culturels, etc.

³ Voir *Bilan de mi-parcours 2007-2012 du Programme RAC*, p.23-24

Pondération des critères

Afin de prioriser les projets, la pondération⁴ décrite dans le tableau ci-dessous a été appliquée aux douze territoires prioritaires identifiés lors de l'exercice de 2009. Une première pondération a été attribuée aux critères et une seconde pondération (impact du projet sur les critères) évalue l'apport du projet de construction sur les critères. Par exemple, quel est l'impact de la construction de la nouvelle bibliothèque sur l'écart à la norme? Une pondération élevée est attribuée au projet prévu dans un arrondissement où l'écart à la norme est important.

Importance des critères			
Écart à la norme (superficie)	Besoins particuliers de la population	Interarrondissement	Caractéristiques du territoire
9	7	7	6
Impact du projet sur les critères			
	Essentiel	10	
	Important	8	
	Moyen	5	
	Léger	2	
	Nul	0	

Limite de la méthode

Les projets identifiés dans l'exercice de priorisation sont définis à partir de territoires non desservis. Le choix de l'emplacement de la bibliothèque correspond au point central du territoire. Dans certains cas, cet emplacement n'est peut-être pas optimal et devra être évalué au cas par cas et ce en fonction de la géographie ou du contexte urbain spécifique.

Écart à la norme (superficie)

Le critère d'« écart à la norme » se voit attribuer le facteur le plus élevé de pondération afin de s'assurer que les arrondissements, dont le déficit en mètres carrés est élevé, seront traités en priorité. L'écart à la norme retenu dans cet exercice tient compte des projets en cours, ayant un accord de principe du comité exécutif et ayant fait l'objet d'une résolution en conseil d'arrondissement dont la réalisation est prévue avant 2017. La population considérée est celle du recensement de 2011. La pondération attribuée par projet est représentée à la page suivante.

Besoins particuliers de la population

Les données relatives à la population proviennent du recensement de 2011. Dans le cas où ces données ne sont pas encore disponibles, les données du recensement 2006 sont considérées.

⁴ Mouvement québécois de la qualité, 2012. *Priorisation structurée des projets (2012)*. qualite.qc.ca/centre-des-connaissances/fiches-outils-detaillees/priorisation-structuree-des-projets/methodologie (site consulté le 16 octobre 2012).

La population retenue est celle située dans un rayon de 1,5 km de l'emplacement spécifié lors de l'exercice de 2009. Les variables retenues sont les suivantes :

- population
- population de 0 – 14 ans
- population de 65 et plus
- population immigrante (2006)
- proximité d'une école⁵
- défavorisation

Interarrondissement

Ce critère indique si la population visée par le projet peut avoir accès à une bibliothèque dans un autre arrondissement ou à l'intérieur de son arrondissement.

Dans ce cas particulier, la valeur de pondération varie inversement à la possibilité d'accéder à une autre bibliothèque. En effet, plus la population visée par le projet peut avoir accès à une bibliothèque existante, moins le besoin de construire une nouvelle bibliothèque est urgent.

Caractéristiques du territoire

Les données relatives au territoire à desservir sont les suivantes :

- projets immobiliers et de réaménagement : potentiel de croissance de la population;
- artères commerciales, stations de métro : potentiel d'affluence;
- équipements culturels et quartiers culturels : synergie entre les activités.

Les données de localisation rendent compte des caractéristiques du territoire. Celles-ci permettent de déterminer le potentiel d'accueil pour une nouvelle bibliothèque.

Résultats

La somme des résultats pour les différents critères donne le résultat final pour chaque projet. Le total le plus élevé représente le projet qui sera réalisé en priorité.

⁵ CSDM, Établissements scolaires
csdm.qc.ca/RechercheEtablissement.aspx?recherche=nomecole&nom=&niveau=